

COMITÉ ADMINISTRATIF
Ce 4 février 2026

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest, tenue à la salle du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest, le 4 février 2026, à 19 h.

Présents:	MM.	Jaclin Bégin Yves Dubé Alain Guillemette	Préfet Secteur Centre Secteur Nord
Sont également présents :	M. M.	Normand Lagrange Éric Fournier	Directeur général Directeur général adj.
Absents :	MM.	Serge Marquis Pierre Godbout	Préfet suppléant Secteur Est

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président, monsieur Jaclin Bégin, la déclare ouverte à 19 h.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Déclaration et assermentation ;
4. Lecture et adoption du procès-verbal du 10 décembre 2025;
5. Affaires en découlant;
6. Présentation et acceptation des rapports des déboursés;
7. Informations;
8. Administration générale;
9. Développement;
10. Aménagement;
11. Matières résiduelles;
12. Forêt;
13. Gestion des territoires non organisés;
14. Résolutions diverses;
15. Divers;
16. Levée de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

26-A-01

Proposé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

DÉCLARATION ET ASSERMENTATION

Déclaration solennelle

Chacun des membres présents du comité administratif déclarent solennellement qu'il remplira avec honnêteté et fidélité les devoirs liés à leur fonction, au meilleur de leur jugement et de leur capacité.

Assermentation

Le greffier-trésorier procède à leur assermentation.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 DÉCEMBRE 2025

26-A-02

Proposé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 10 décembre 2025, dont lecture est dispensée.

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES RAPPORTS DES DÉBOURSÉS

Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest

Rapport des déboursés – Période du 1^{er} au 31 décembre 2025

26-A-03

Proposé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu que le rapport des déboursés de la MRC d'Abitibi-Ouest, pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2025 et dont voici le sommaire, soit accepté et payé :

• Fonds administration		967 051,21 \$
• Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux		333 162,44 \$
• Fonds local d'investissement		73,65 \$
• Programme Aide d'urgence aux PME		126,38 \$
• Programme Aide en raison des feux de forêt		51,45 \$

Territoires non organisés (TNO)

Rapport des déboursés – Période du 1^{er} au 31 décembre 2025

26-A-04

Proposé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu que le rapport des déboursés des TNO, pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2025 et dont voici le sommaire, soit accepté et payé :

• TNO	78 103,29 \$
-------	--------------

INFORMATIONS

Recyc-Québec – Versement d'un montant de 178 283,98 \$, représentant 30 % du total de la compensation 2025 provenant d'Éco Entreprises Québec, dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables.

Ministère de la Sécurité publique – Versement d'un montant de 10 000 \$ dans le cadre du volet 3 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières, afin de soutenir l'investissement des organisations municipales comprises sur le territoire de la MRC pour des activités de formation répondant à des besoins spécifiques.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest a complété son Plan d'action en matière d'accueil, d'intégration et de rétention des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles pour les années 2022-2025;

ATTENDU QUE la MRC souhaite assurer la continuité des actions structurantes en immigration sur son territoire;

ATTENDU QUE la MRC a déposé, le 12 septembre 2025, une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) pour la période 2026-2028, totalisant 837 900 \$;

ATTENDU QUE cette demande prévoyait une contribution de 25 % de la MRC, estimée à 209 475 \$, et que le budget 2026 de la MRC, adopté le 26 novembre 2025, incluait cette contribution;

ATTENDU QUE des clarifications demeurent requises quant aux paramètres administratifs et financiers applicables, afin de permettre une planification adéquate et la poursuite des actions sur le territoire;

ATTENDU QUE des échanges ont été amorcés avec les autorités gouvernementales concernées, incluant le Cabinet du premier ministre, afin de présenter la situation et d'identifier des pistes de solution;

26-A-05

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu :

- **DE NE PAS DÉPOSER** de nouvelle demande d'aide financière pour l'élaboration d'un nouveau plan d'action;
- **QUE** la direction générale poursuive les démarches et échanges requis auprès des autorités gouvernementales concernées, afin d'obtenir les clarifications nécessaires quant au cadre financier applicable, notamment en ce qui concerne la contribution de la MRC et les modalités d'admissibilité;
- **QUE** la direction générale soit autorisée, selon l'évolution des discussions et au moment jugé opportun, à transmettre toute correspondance ou documentation jugée utile aux instances gouvernementales concernées afin d'appuyer le traitement du dossier et de soutenir la continuité des actions en immigration sur le territoire;
- **QUE** la MRC réaffirme l'importance de maintenir une offre de services structurante en matière d'accueil, d'intégration et d'établissement durable des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles;
- **QUE** la MRC sollicite, au besoin, l'accompagnement de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) afin d'appuyer ses démarches auprès des instances concernées;
- **QUE** la direction générale assure le suivi du dossier et tienne le comité administratif et le conseil d'administration informés de l'évolution de la situation.

Programme de l'expérience québécoise (PEQ) vs Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ)

Des échanges ont eu lieu concernant les enjeux liés à l'abolition du Programme de l'expérience québécoise (PEQ), le 19 novembre 2025, et à son remplacement par le Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ).

À la demande de l'entreprise Métal Marquis, une rencontre de travail s'est tenue le 22 janvier afin d'analyser les modalités de transition du PEQ vers le PSTQ ainsi que les impacts anticipés pour l'entreprise.

Ont pris part à cette rencontre :

- M. Patrick Perreault et Mme Maryse Lachance-Poitras, représentants de Métal Marquis ;
- M. Normand Lagrange, M. Éric Fournier et le préfet, M. Jaclin Bégin, représentants de la MRC d'Abitibi-Ouest.

À l'issue de la rencontre, il a été convenu que Métal Marquis transmettra à la MRC les profils de certains candidats dans le cadre du PSTQ. Cette démarche permettra au préfet d'effectuer les représentations nécessaires auprès du cabinet du premier ministre, M. François Legault.

Des représentations politiques sont à prévoir.

Ressources humaines

Service des finances et de l'administration – Ajout d'une ressource

ATTENDU la charge de travail accrue au sein du Service des finances et de l'administration, notamment en raison des obligations de gestion financière découlant des ententes conclues avec le gouvernement du Québec ;

ATTENDU l'augmentation des exigences de rigueur et de reddition de comptes associées au Fonds régions et ruralité (FRR) et aux autres programmes gouvernementaux administrés par la MRC ;

ATTENDU l'absence pour une durée indéterminée de la coordonnatrice en comptabilité et administration au sein du Service des finances et de l'administration ;

ATTENDU la nécessité d'assurer une saine gestion financière et administrative des activités de la MRC et de maintenir la qualité des services ;

ATTENDU QUE le budget 2026 adopté par le conseil prévoit l'enveloppe budgétaire requise à l'intérieur de la masse salariale;

26-A-06

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu :

- **D'AJOUTER** un poste permanent à temps complet au sein du Service des finances et de l'administration, lequel s'intègre au plan d'effectif de la MRC d'Abitibi-Ouest ;
- **DE PROCÉDER** à l'affichage d'un poste de technicien ou technicienne comptable, correspondant aux besoins organisationnels identifiés;
- **D'AUTORISER** le directeur général à entreprendre le processus de recrutement et à procéder à l'embauche de la personne retenue, dans le respect de l'enveloppe budgétaire de la masse salariale telle qu'adoptée au budget 2026.

Grand sommet 2026

Information est donnée sur l'organisation du Grand sommet 2026, une rencontre stratégique visant à actualiser la mission, la vision et les valeurs de la MRC d'Abitibi-Ouest et à identifier les leviers d'intervention prioritaires pour soutenir, grâce aux enveloppes du Fonds Régions et Ruralité - Volet 2 et 3, des projets qui contribuent à la vitalité économique, culturelle, sociale et environnementale de son territoire.

Près de 150 personnes, issues du milieu municipal et de la communauté, ont été invités à l'activité du 21 février, qui se tiendra au Centre de formation professionnelle du Lac-Abitibi.

Transport Coup de pouce – Avenant à l’entente de partenariat avec Les Autobus Maheux Ltée

ATTENDU l’entente de partenariat intervenue entre la MRC d’Abitibi-Ouest et Les Autobus Maheux Ltée le 12 décembre 2012, afin de rendre disponible les services de transport par autocar d’Autobus Maheux aux membres de Transport Coup de pouce (TCP);

ATTENDU QUE dans le cadre d’un virage numérique de TCP, la MRC a pris la décision de mettre fin à la vente des Coupons Coup de pouce à partir du 12 décembre 2025;

ATTENDU QUE cette décision a entraîné des échanges avec les fournisseurs de transport, dont Autobus Maheux;

26-A-07 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu :

- **D’AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer l’avenant 1 à l’entente de partenariat avec Les Autobus Maheux Ltée.

Comité de santé et de sécurité – Nominations

26-A-08 Proposé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu de nommer les personnes suivantes au sein du Comité de santé et de sécurité, et ce, pour la fin du mandat 2022-2026 :

- Monsieur Hugo Lemoine, co-président représentant de l’employeur;
- Madame Manon Beaudoin, secrétaire représentante de l’employeur.

DÉVELOPPEMENT

Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de l’Abitibi-Témiscamingue 2022-2025 – Projet Transformation numérique à la ferme – Dépenses relatives au projet

ATTENDU QUE la MRC d’Abitibi-Ouest a été désignée comme porteur du projet *Transformation numérique à la ferme* dans le cadre du Protocole d’entente à l’octroi d’un soutien financier dans le cadre de l’Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de l’Abitibi-Témiscamingue;

ATTENDU QUE la MRC doit engager certaines dépenses dans le cadre du projet *Transformation numérique à la ferme*, dont notamment :

Évènements	Budget
Journée gestion <i>Conférence transition numérique</i>	2 753,19 \$
Journée acéricole <i>Géomatique au service des érablières</i>	1 859,60 \$
Producteurs de Grains A-T <i>Transition numérique et changement climatiques</i>	875,00 \$
Journée transformation numérique	14 250,00 \$
TOTAL	19 737,99 \$

26-A-09

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** l'ensemble des dépenses liées au projet *Transformation numérique à la ferme*, totalisant 19 737,99 \$ taxes en sus, lesquelles sont financées à même les sommes versées via le protocole d'entente;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

Circuit historique et numérique de la MRC d'Abitibi-Ouest « Infinitem » – Offre de service de la Coopérative de développement régional du Québec (CDRQ)

ATTENDU le projet Circuit historique et numérique de la MRC d'Abitibi-Ouest, visant à offrir une expérience numérique unique en région qui permettra de mettre en valeur le patrimoine et les richesses naturelles du territoire;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest souhaite retenir les services d'une firme afin d'accompagner le comité provisoire dans la création d'une entreprise collective ayant pour objectif la mise en œuvre et l'exploitation de ce projet;

26-A-10

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** l'offre de service de la Coopérative de développement régional du Québec (CDRQ), au montant de 3 440 \$, taxes en sus, pour un accompagnement au démarrage de l'entreprise collective;
- **DE DÉPOSER** une demande d'admission comme membre utilisateur à la CRDQ, au nom du comité provisoire, et de verser le montant de la cotisation annuelle de 100 \$;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité, volet 3 « Signature innovation » à cet effet;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

Société d'aide au développement des collectivités (SADC) d'Abitibi-Ouest– Demande d'aide financière : Camp de soudage

CONSIDÉRANT QUE la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) d'Abitibi-Ouest a sollicité une aide financière d'un montant de 1 500 \$ auprès de la MRC d'Abitibi-Ouest pour offrir un camp de soudage aux jeunes de 14 à 17 ans de l'Abitibi-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds régions et ruralité (FRR) constitue le principal levier financier de la MRC pour agir pleinement sur ses priorités de développement, dans le respect de ses

compétences, et ce, dans une perspective de vitalité territoriale;

CONSIDÉRANT QUE la MRC mène actuellement une démarche de consultation auprès des élus et intervenants du milieu afin de valider, bonifier et hiérarchiser ses priorités d'interventions dans le cadre de la nouvelle Entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte de transition et de planification stratégique, la MRC doit faire preuve de prudence dans l'engagement de ses ressources financières, en cohérence avec les priorités qui seront adoptées;

26-A-11

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu :

- **D'INFORMER** la SADC d'Abitibi-Ouest que la MRC ne peut répondre favorablement à sa demande.

Ministère du Tourisme – Mise en œuvre d'un projet de rehaussement d'accueil – Avenant 1

ATTENDU la convention d'aide financière *Mise en œuvre d'un projet de rehaussement de l'accueil* conclue le 18 mars 2025 entre la ministre du Tourisme et la MRC d'Abitibi-Ouest;

ATTENDU QU' un avenant a été transmis afin de modifier la désignation de la ministre et prolonger la convention jusqu'au 30 juin 2026;

26-A-12

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer l'avenant 1 à la convention financière *Mise en œuvre d'un projet de rehaussement de l'accueil*, ainsi que tout autre document à intervenir en vertu de ladite convention.

AMÉNAGEMENT

Union des producteurs agricoles (UPA) – Campagne de sensibilisation à la sécurité routière en milieu agricole

ATTENDU QUE la Fédération de l'Union des producteurs agricoles (UPA) sollicite un appui financier d'un montant de 5 000 \$ auprès des MRC de l'Abitibi-Témiscamingue pour une campagne régionale de sensibilisation à la sécurité routière en milieu agricole;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest reconnaît l'importance de la sensibilisation à la sécurité routière en milieu agricole, mais que le contexte budgétaire particulièrement difficile l'oblige à effectuer des choix rigoureux et à prioriser ses interventions;

26-A-13
abrogée par
26-A-33

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu :

- **D'INFORMER** la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue que la MRC d'Abitibi-Ouest ne peut répondre favorablement à sa demande.

Avis de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé – Ville de Macamic : Règlement n° 25-373

ATTENDU QUE la Ville de Macamic a soumis son Règlement numéro 25-373 modifiant le règlement de zonage numéro 07-080, à la MRC pour analyse, afin de s'assurer de sa concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest;

26-A-14

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu :

- **DE CONFIRMER** la conformité du *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 07-080 de la Ville de Macamic*, dit règlement portant le numéro 25-373, puisqu'il respecte les objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi que les normes du document complémentaire de la MRC d'Abitibi-Ouest;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à délivrer le certificat de conformité.

Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) – Suivi

Un suivi est fait concernant la mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Plan climat – Suivi

Un suivi du dépôt du Plan climat de la MRC d'Abitibi-Ouest est fait. Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre des changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a formulé 3 commentaires relatifs au Plan climat. Ce dernier pourrait être déposé au conseil du 18 février prochain, pour adoption.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Tricentris – Échéance du contrat de services

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest doit statuer sur le renouvellement du contrat de service et du contrat de membre utilisateur avec Tricentris, la coop, pour l'année 2026;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest a conclu une entente avec Éco Entreprises Québec relativement à la collecte sélective;

ATTENDU QUE le maintien du statut de membre utilisateur de Tricentris, la coop, ne présente plus d'avantage pour la MRC d'Abitibi-Ouest;

26-A-15

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu :

- **D'INFORMER** Tricentris, la coop que la MRC d'Abitibi-Ouest ne renouvellera ni le contrat de service ni le contrat de membre utilisateur pour l'année 2026.

Collecte des encombrants 2026 – Propositions

La MRC, en collaboration avec Les Entreprises JLR, a élaboré trois options pour la collecte des encombrants du printemps sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest. Ces options, ainsi que les coûts liés aux opérations sont présentées, soit :

- 1- Maintenir la gestion de la collecte des encombrants par les municipalités locales (statut quo);
- 2- Assurer la gestion de la collecte des encombrants sur l'ensemble du territoire, avec un système de réservation, en planifiant un itinéraire de collecte sur une période d'une semaine;
- 3- Assurer la gestion de la collecte des encombrants sur l'ensemble du territoire, suivant une collecte porte-à-porte selon un calendrier d'une durée de 6 à 8 semaine.

RECOMM.

Proposé par monsieur Yves Dubé de recommander aux membres du conseil de retenir l'option 1 pour la collecte des encombrants avec Les Entreprises JLR.

Centre de valorisation des matières résiduelles – Tarification 2026

26-A-16

Proposé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu d'établir la tarification suivante pour les matières résiduelles, à compter du 2 mars 2026 :

Provenance : territoire MRC d'Abitibi-Ouest	Tarif 2026
1. Déchets ultimes (Gypse, tuiles de plafond, recouvrement de plancher, etc.)	235 \$ la tonne
2. Béton, brique, asphalte, roche Catégorie 1	60 \$ la tonne <i>Taxes en sus</i>
3. Béton, brique, asphalte, roche	235 \$ la tonne
4. Bardeaux d'asphalte	235 \$ la tonne
5. Bardeaux d'asphalte nettoyé (sans membrane ni plastique)	195 \$ la tonne <i>Taxes en sus</i>
6. Bois manufacturé (Bois laminé, collé, peint, vernis, etc.)	235 \$ la tonne
7. Bois d'œuvre, branches	210 \$ la tonne <i>Taxes en sus</i>

Provenance : Hors MRC d'Abitibi-Ouest	Tarif 2026
1. Déchets non triés	415 \$ la tonne
2. Recyclage	130 \$ la tonne <i>Taxes en sus</i>

* *Des conditions s'appliquent*

* *Les prix sont sujets à changement sans préavis*

FORÊT

Modification des Plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO)

Du 2 février au 26 février 2026, la MRC d'Abitibi-Ouest invite la population à s'exprimer sur la modification des Plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) des ententes de délégation de gestion du TNO Rivière-Ojima et du territoire de forêt de proximité.

GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Rendez-vous annuels avec les citoyens

Comme chaque année, l'équipe de la MRC d'Abitibi-Ouest rencontrera les citoyens du TNO Rivière-Ojima à l'occasion de deux rendez-vous annuels, soit le 9 février au Centre communautaire pour les citoyens de Languedoc, et le 16 février à la MRC d'Abitibi-Ouest, pour les citoyens de St-Eugène-de-Chazel.

RÉSOLUTIONS DIVERSES

Plan organisationnel des ressources policières

ATTENDU la recommandation du comité de sécurité publique (CSP) d'approuver le Plan organisationnel des ressources policières (PORP) présenté lors de la rencontre du 9 décembre 2025 ;

26-A-17

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu :

- **D'APPROUVER** le Plan organisationnel des ressources policières (PORP), tel que présenté lors de la rencontre du CSP le 9 décembre 2025.

Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières – Estimation des besoins en formation : Demande de délai au ministère de la Sécurité publique

ATTENDU QUE dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières, la MRC d'Abitibi-Ouest doit transmettre au ministère de la Sécurité publique, au plus tard le 31 janvier 2026, les formulaires de début de formation pour l'année 2025-2026;

ATTENDU QUE la personne responsable du Programme au sein de la MRC d'Abitibi-Ouest a quitté ses fonctions et qu'un mandat a récemment été confié à la firme ICARIUM, désignant monsieur Patrick Lalonde à titre de coordonnateur en sécurité incendie;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest souhaite disposer d'un délai additionnel afin de procéder à la validation complète et à la transmission de l'ensemble de ses besoins en formation;

26-A-18

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu :

- **DE DEMANDER** au ministère de la Sécurité publique l'octroi d'une prolongation de délai pour la transmission

de l'estimation des besoins en formation de la MRC d'Abitibi-Ouest dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières.

LEVÉE ET FERMETURE DE LA SÉANCE

26-A-19

Proposé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 20 h 55.

Le préfet

Le directeur général

ADOPTÉ LE : 18 mars 2026

RATIFIÉ LE : 25 mars 2026

Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.